

APPEL À PROJETS
ÉTAT - CENTRE NATIONAL DE LA MUSIQUE -
RÉGION NORMANDIE -
DÉPARTEMENTS DE L'ORNE,
DE L'EURE ET DE LA MANCHE

2022

SOUTIEN À LA PRODUCTION VIDÉOMUSIQUE EN RÉGION NORMANDIE



CRÉDITS

Le présent document est une publication des partenaires État, Centre national de la musique, Région Normandie, départements de l'Eure, de la Manche, de la Seine-Maritime et de l'Orne, la Ville de Caen, la Ville du Havre et la Métropole Rouen Normandie.

Toute utilisation ou reproduction totale ou partielle est soumise à l'utilisation du crédit « Sources : APPEL À PROJETS 2022 - État - Centre national de la musique - Région Normandie - Départements de l'Orne, de l'Eure et de la Manche - Ville de Caen, Ville du Havre et Métropole Rouen Normandie ».

Mai 2022

CRÉATION

Watson Moustache

Le contrat de filière musiques actuelles 2018-2021, conclu entre l'État (MC – DRAC Normandie), le Centre national de la musique (CNM), la Région Normandie et les départements de la Manche, de l'Orne et de l'Eure, a eu pour but de soutenir et développer la filière régionale des musiques actuelles et des variétés sur le territoire de la Région Normandie.

Depuis mai 2021, différentes collectivités et établissements publics ont montré leur intérêt et confirmé leur participation à un contrat de filière sur l'année 2022 permettant la préfiguration d'un contrat pluriannuel de nouvelle génération sur la période 2023-2026.

Ainsi, les 10 partenaires réunis en 2022 autour des musiques actuelles en Normandie – l'État (DRAC Normandie), le CNM, la Région Normandie, le département de l'Eure, le département de la Manche, le département de la Seine-Maritime, le département de l'Orne, la Ville de Caen, la Ville du Havre et la Métropole Rouen Normandie – ont souhaité engager un travail commun dans le but de faire converger leurs actions et leurs financements.

Les partenaires visent à :

- consolider et développer l'emploi ;
- favoriser la formation professionnelle ;
- contribuer à la viabilité et à la diversité des modèles économiques.

Ce dispositif bénéficie du soutien technique de l'agence Normandie Images.

Objectif de l'aide

L'aide accordée dans le cadre du contrat de filière musiques actuelles en Normandie a pour objectifs de permettre aux producteurs de spectacles (titulaires de la licence 2) et/ou aux labels normands de produire des œuvres audiovisuelles promouvant des artistes musiciens normands et d'encourager la création associant l'image aux musiques actuelles et de permettre d'accroître la notoriété de l'artiste et la diffusion de ses œuvres.

Cet appel à projets vise à soutenir la production d'œuvres audiovisuelles appartenant au genre vidéomusique présentant des qualités techniques et une originalité. À cet effet, il doit :

- s'inscrire dans une stratégie de développement de carrière clairement définie ;
- permettre la professionnalisation de la création de vidéomusiques dans le champ des musiques actuelles ;
- permettre l'émergence de vidéomusiques travaillées, construites et scénarisées ;
- accompagner la réalisation de vidéomusiques ambitieuses.

Critères d'éligibilité

Bénéficiaires

- soit un producteur de spectacles soit le label de l'EP ou de l'album ;
- le demandeur doit, par obligation, avoir la gestion des droits audiovisuels ;
- la structure demandeuse doit avoir son siège social en Normandie ;
- si le demandeur est un label, il doit avoir déjà produit et commercialisé en physique et/ou numérique un album ou un EP. Il devra pouvoir attester d'un contrat de distribution physique et/ou numérique ou à défaut d'une attestation de distribution physique ou numérique nominative au niveau national pour le projet (merci d'indiquer l'album précédemment produit et commercialisé en physique ou numérique par la structure) ;
- la structure doit être affiliée au CNM (cette affiliation est gratuite et sans condition d'ancienneté. Toute personne physique ou morale exerçant une partie ou la totalité de son activité dans le périmètre d'intervention du CNM peut faire une demande d'affiliation).

Projets concernés

Thématique 1 : production de clip

Thématique 2 : production de film promotionnel d'un musicien ou un groupe, d'objet audiovisuel (par exemple un webdocumentaire d'une tournée)

- concernant la production d'un clip, la vidéomusique doit être extraite d'un EP d'au minimum 4 titres différents ou d'un album. Si l'EP ou l'album n'a pas été entièrement enregistré au moment du dépôt du dossier, la demande sera toutefois examinée par la commission d'attribution ;
- le projet doit être réalisé dans les 18 mois après notification de l'octroi de la subvention ;
- le producteur s'engage à respecter la législation sur les droits d'auteur, des artistes-interprètes, des producteurs, ainsi que du droit du travail ;
- au minimum 50 % des coûts de production devront être engagés dans un des pays de l'Union européenne. Dans le cas d'un tournage hors de l'Union européenne, le producteur devra fournir le détail des frais engagés pour les pays concernés ;
- au minimum 30 % des coûts de production devront être engagés en Normandie ;
- la subvention ne pourra pas dépasser 80 % du coût de production de la vidéomusique (hors coût de création et d'enregistrement de la partie musicale) plafonnée à 10 000 €.

Les projets concernés doivent débuter avant le 31/10/2022. Les dépenses éligibles seront prises en compte à partir du 23/06/2022 et jusqu'au 31/12/2023.

Critères d'appréciation

Lors de la présentation au comité d'attribution, les projets seront examinés à l'aune des exigences suivantes :

- **écriture, réalisation et postproduction** : qualité du synopsis, des intentions de réalisation, soin apporté à la qualité du rendu de l'image ;
- **cohérence du devis** : adéquation des moyens humains et techniques avec les ambitions du projet ;
- **diffusion** : qualité de la note de production sur les enjeux d'exposition de l'œuvre ;
- **promotion** : pertinence du plan de promotion de l'artiste et cohérence avec la stratégie de développement du projet.

Forme de la demande et modalités de dépôt

Informations sur le projet artistique

- note sur l'artiste, le groupe ou la formation musicale (bio et/ou articles de presse, maximum 3 pages) ;
- note d'intention du producteur du groupe précisant le plan de diffusion de la vidéomusique ;
- note d'intention du réalisateur (ou du vidéaste) et du producteur vidéo précisant le dispositif de tournage ;
- CV et courte présentation du réalisateur et/ou du producteur vidéo ;
- synopsis ou scénario (2 pages).

Informations sur la stratégie et l'économie du projet

- la fiche d'identification ;
- le budget type ;
- un plan promotionnel/marketing ;
- attestation de diffusion (préachats) ;
- copie du contrat de distribution physique ou numérique nominatif pour le projet ;
- en cas de coproduction ou de licence, copie du contrat précisant qui conserve la gestion des droits voisins.

Pour répondre à cet appel à projets, merci de télécharger le dossier de candidature en vous rendant sur la plateforme dédiée du site Internet du CNM : <https://monespace.cnm.fr>.

Les dossiers de candidature devront être adressés directement sur :
<https://monespace.cnm.fr>.

La date limite de dépôt est fixée au 23/06/2022 inclus.

NB : Toute demande d'aide doit être faite via votre espace personnel « [mon espace](#) ». La création de votre compte sur « mon espace » nécessite un délai de traitement de 72 heures de la part de nos équipes. Veillez à anticiper votre création de compte en amont des échéances indiquées.

Modalités de sélection et conditions de versement de l'aide

L'éligibilité des dossiers de candidature fera l'objet d'une instruction préalable.

Les demandes seront examinées par un comité de sélection, réunissant la DRAC Normandie, la Région Normandie, les départements de l'Orne, de la Manche, de l'Eure et de la Seine-Maritime, la Ville de Caen, la Ville du Havre, la Métropole Rouen Normandie, ainsi que le Centre national de la musique, qui peut solliciter l'expertise des réseaux professionnels et des pôles de compétences régionaux concernés.

Les dossiers retenus feront l'objet d'une aide unique du CNM, gestionnaire du fonds commun. La subvention qui sera attribuée sera versée en deux fois : 70 % à la notification et le solde sur présentation et instruction d'un compte-rendu d'activités, d'un compte-rendu financier signé du représentant légal dans un délai de 6 mois suivant la date de fin du projet (soit au plus tard le 30 juin 2024).

Accompagnement et conseils au montage du projet :

Par l'agence Normandie Images

Un conseil préalable pourra être apporté aux producteurs dans le montage de leur projet. L'agence pourra apporter un conseil personnalisé aux producteurs et leur fournir une liste de professionnels normands qui correspondent à leur besoin.

Annick Brunet – secrétaire générale – 02 35 89 12 53
annickbrunet@normandieimages.fr

Par l'agence Le FAR

David FOLLIOU – accompagnement et musiques actuelles – 02 31 27 88 17
accompagnement@le-far.fr

Renseignements :

CNM

Virgile MOREAU – virgile.moreau@cnm.fr

Région Normandie

Lucas BLAYA – lucas.blaya@normandie.fr

DRAC Normandie

Joëlle ROLLAND – joelle.rolland@culture.gouv.fr

Département de l'Orne

Claire AUBRAT – aubrat.claire@orne.fr

Département de la Manche

Anna GHANDRI – anna.ghandri@manche.fr

Département de l'Eure :

Eric MEMETEAU eric.memeteau@eure.fr

Département de la Seine-Maritime

Hélène BISSON – helene.bisson@seinemaritime.fr

Ville de Caen

Caroline DELAPORTE – c.delaporte@caenlamer.fr

Ville du Havre

Patrick BACOT – patrick.bacot@lehavre.fr

Métropole Rouen Normandie

Caroline PUECH – caroline.puech@metropole-rouen-normandie.fr

2022

CONTRAT DE FILIÈRE

MUSIQUES ACTUELLES ET VARIÉTÉS

~ NORMANDIE ~

